



**PROCES-VERBAL
DE
L'ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE
DU
10 AVRIL 2025**

Présidence	:	Monsieur Vincent GUILLET, Syndic
Présents	:	44 citoyennes et citoyens
Se sont excusés	:	Monsieur le Député Pierre-Alain Bapst Monsieur Thierry Chevalley Monsieur Didier Steiner Monsieur Daniel Roux Madame Marie-France Sciboz Madame Nicole Guillet Monsieur Daniel Gross Monsieur et Madame Jean-Marc et Martine Hayoz Monsieur Frédéric Peiry Monsieur Aurélien Mazzocato Monsieur Michel Waeber Monsieur Frédéric Waeber Monsieur Jérôme Dousse Monsieur Bernard Tinguely Monsieur Marcel Biolley
Scrutateurs	:	Monsieur Yvan Roulin Monsieur Pierre Papaux

Au nom du Conseil communal, M. Vincent Guillet a le plaisir d'ouvrir cette assemblée de printemps. Il souhaite à chacune et chacun la bienvenue et les remercie de consacrer leur soirée à la présentation des comptes 2024.

Leur présence témoigne de l'engagement et de l'intérêt que qu'ils portent au développement de notre commune.

M. Guillet souligne l'importance de leur présence active à cette assemblée, car c'est ensemble, par le dialogue et la collaboration que nous pouvons faire avancer notre village.

Chacun des avis compte et c'est grâce aux idées des citoyennes et citoyens, à leur engagement que nous parvenons à construire un avenir commun.



Assemblée communale 10 avril 2025



Assemblée communale du 10 avril 2025

1

Il salue particulièrement la présence de

Monsieur le Président de Paroisse, Eric Masotti, Madame la Conseillère de Paroisse Murielle Sturny et Messieurs les Conseillers de Paroisse Bernard Piller et Charles Sciboz.

Comme le stipule l'article 9^{bis} de la Loi sur les communes, les assemblées communales sont publiques. Toute personne n'étant pas citoyen actif ayant son domicile politique dans la commune est tenue de le signaler par main levée afin qu'elle ne soit pas comptée dans les personnes ayant droit de vote.

Personne ne s'annonce.

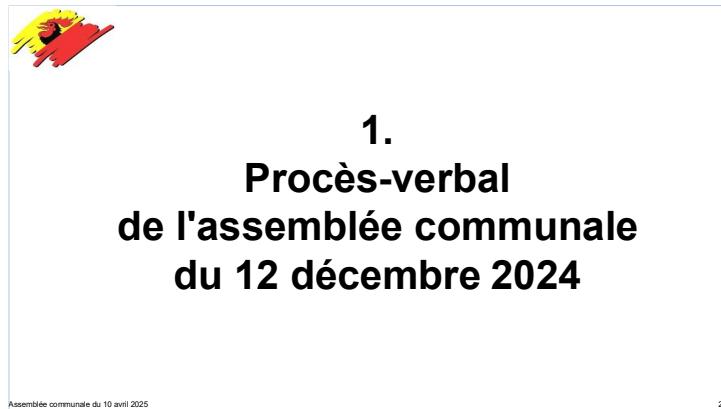
CONVOCATION : **conformément à l'art. 12 LCo.**

Remarque : aucune

ENREGISTREMENT : **conformément à l'art. 3 al. 2 ReLCo.**

Remarque : aucune

1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 12 décembre 2024



Le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 12 décembre 2024 ne sera pas lu ; il était en consultation auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site internet de la commune (art. 13 RELCo).

Remarque : aucune

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé.

2. Comptes 2024



2. Comptes 2024

2.1 Présentation générale des comptes

Assemblée communale du 10 avril 2025

3

M. Vincent Guillet passe au point 2 de l'ordre du jour, les comptes 2024. Pour la présentation de ces comptes, et plus particulièrement des points 2.2 et 2.3, M. Guillet donne la parole à M. Olivier Girardin, Conseiller communal responsable du dicastère des finances.

2.1. Présentation générale des comptes

*Mesdames,
Messieurs,*

Bien que la situation mondiale soit toujours incertaine, que les prix continuent leur incessante ascension et que par ce fait la pression sur les ménages reste forte, au sein du Conseil communal, nous avons maintenu notre cap.

Après une « surchauffe » des taux d'intérêts qui nous a fait craindre une dégradation des finances globales, la situation s'est pour l'heure détendue et nous permettra de continuer notre politique d'investissements avec des charges liées auxdits investissements, condensées.

Pour cette année 2024, au regard de la bonne santé financière de notre commune et des faibles investissements en cours, nous avons souhaité soutenir notre communauté et pour ce fait, lors de l'assemblée communale il a été décidé que le taux de l'impôt ordinaire serait abaissé à 80%, soit 10 points de moins et celui de la contribution immobilière passerait quant à lui de 2.5% à 1.5%.

Malgré tout, les points précédents liés à l'incertitude ambiante nous obligent de continuer notre façon vigilante et responsable de gérer les finances de notre commune.

Concernant les rentrées fiscales, elles sont bonnes et l'arrivée de nouveaux contribuables permet de les soutenir, ce qui pour ce dernier point devrait continuer à être le cas dans les prochaines années.

Comme vous le savez et pour rappel, depuis 2022, nous sommes sous le régime de MCH2 ce qui nous avait obligé à réévaluer de près de 3 millions de francs le patrimoine de la commune que nous devons amortir sur encore 7 ans, ce qui représente près de 300'000.- francs par année.

Pour ce qui est des comptes de l'année 2024, ils peuvent être qualifiés d'excellents. Le budget prévoyait un bénéfice de 34'630.00 francs, cependant l'exercice boucle avec un bénéfice de l'ordre de 737'610.46 francs.

Si l'on met de côté ce montant extraordinaire cité ci-dessus et considéré comme « fictif », le résultat reste très bon avec, un montant de 442'562.11 francs

Ce qui précède peut être expliqué comme suit :

- *Suite à l'entrée en vigueur de MCH2, les impôts sur le revenu et la fortune des années précédentes doivent être réévalués lors du bouclage des comptes sur la base des prestations taxées ou à recevoir, ce qui représente :*
 - *Pour l'année 2024 : 95'210.00 francs*
 - *Pour les années précédentes : 330'000.00 francs*
- *Concernant les impôts particuliers, soit :*
 - *Impôt sur le bénéfice des personnes morales – années précédentes, plus 31'977.85 francs*
 - *Prestations en capital, moins 34'818.50 francs*
 - *Impôt sur les gains immobiliers, plus 28'003.40 francs*
 - *Impôt sur les mutations, plus 27'120.90 francs*

Le solde final découle également d'une gestion rigoureuse de chaque dicastère.

Nous soulignons également que certaines charges liées et indépendantes de notre gestion ont aussi été moins élevées que budgétisées.

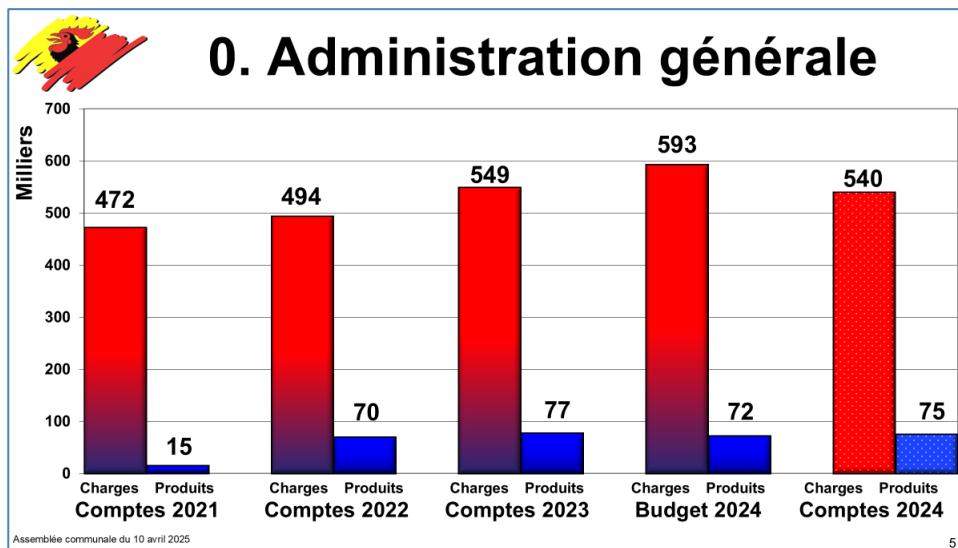
Voici quelques considérations sur les comptes 2024 :



2.2

Compte de résultats

Les considérations sur les comptes 2024 sont les suivantes :



		Charges	Produits	Exc. de charges
0	ADMINISTRATION GENERALE	Fr. 539'515.84	Fr. 74'908.87	Fr. 464'606.87

Différence par rapport au budget de - Fr. 56'463.13

0110.3102.00 Imprimés et publications

Produits : Fr. 5'126.10

Moins d'annonces que budgétisé (Budget 8'350.00).

0220.3113.00 Matériel informatique

Charges : Fr. 1'631.40

PC moins chers que budgétisé et par besoin d'autre matériel informatique (Budget 4'000.00)

0220.3158.00 Contrat de maintenance

Charges : Fr. 26'999.40

Moins de frais pour les mises à jour Citizen et pas de frais DIGI FR (Budget 50'000.00)

0220.3170.00 Frais de réceptions et délégations

Charges : Fr. 31'127.60

Don provisoire de Fr. 20'000.00 pas budgétisé pour ATD Quart Monde pour la réfection du Pavillon du secrétariat (Budget 14'550.00)

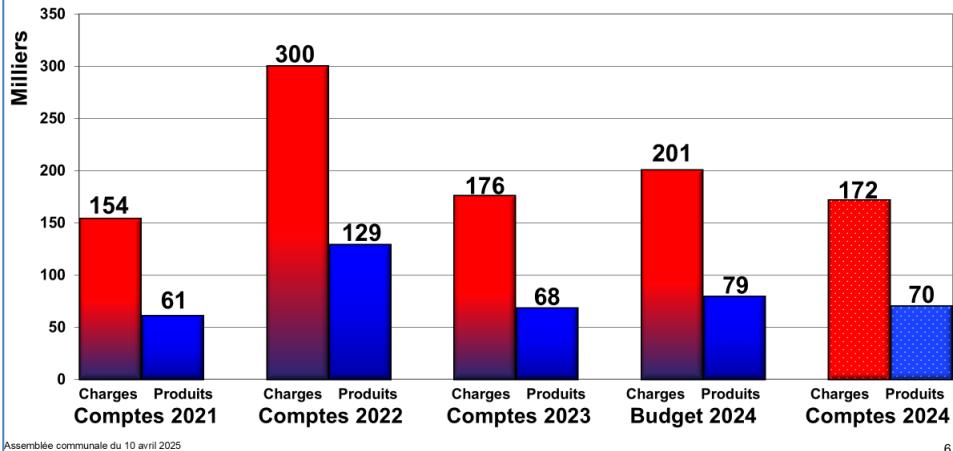
0290.3120.01 Eau, énergie, combustible - studio et rez

Charges : Fr. 10'796.00

Moins de charges de la PPE que budgétisé et décompte final 2023 en notre faveur (Budget 23'000.00)



1. Ordre et sécurité publics, défense



		Charges	Produits	Exc. de charges
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	Fr. 171'637.45	Fr. 70'417.95	Fr. 101'219.50

Différence par rapport au budget de - Fr. 20'190.50

1400.3612.00 Participation Service des Curatelles

Charges Fr. 84'588.30

Décompte final plus élevé que budgétisé (Budget 79'450.00)

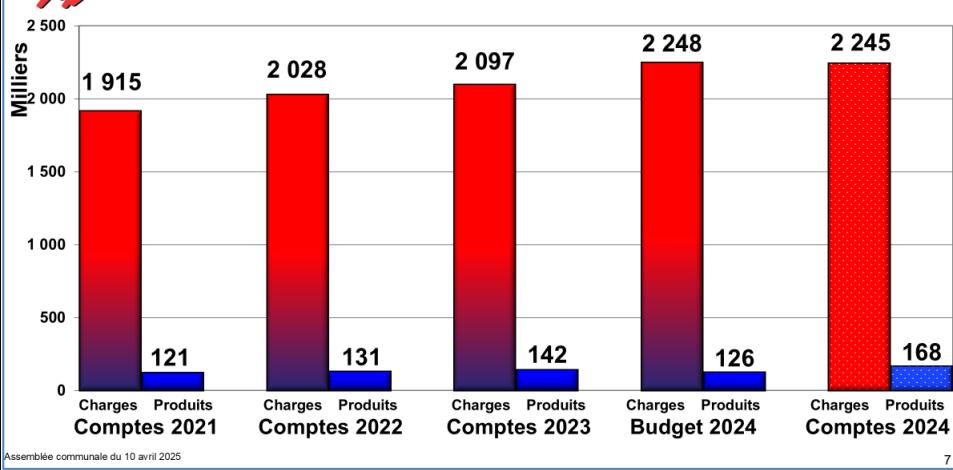
1500.3940.00 Imputation interne intérêt bancaires

Charges Fr. 630.00

Prévu au budget un renouvellement un crédit à 3 % - ce crédit a été totalement remboursé en juin 2024 (Budget 4'650.00)



2. Formation



		Charges	Produits	Exc. de charges
2	FORMATION	Fr. 2'244'623.67	Fr. 167'827.57	Fr. 2'076'796.10

Différence par rapport au budget de - Fr. 45'063.90

2120.3150.00 Entretien de meubles et appareils de bureau

Charges : Fr. 10'989.45

Plus de photocopies que prévu au budget – en rapport avec le compte 2120.4631.00 (Budget 7'000.00)

2170.3010.00 Traitement du personnel de conciergerie

Charges : Fr. 77'517.80

Plus de charges car remplacement d'un concierge malade de longue durée – en rapport avec le compte 2170.3010.09 Remboursement de salaires du personnel par les assurances et 2170.3130.05 Frais de conciergerie externe (Budget 64'900.00)

2120.3120.00 Eau, énergie, combustible, élimination déchets

Charges : Fr. 105'649.45

Augmentation des prix de l'énergie moins importante que prévu (Budget 120'000.00)

2180.4260.00 Participation des parents aux unités AES

Charges : Fr. 103'708.40

Augmentation de la fréquentation des enfants (Budget 75'000.00)

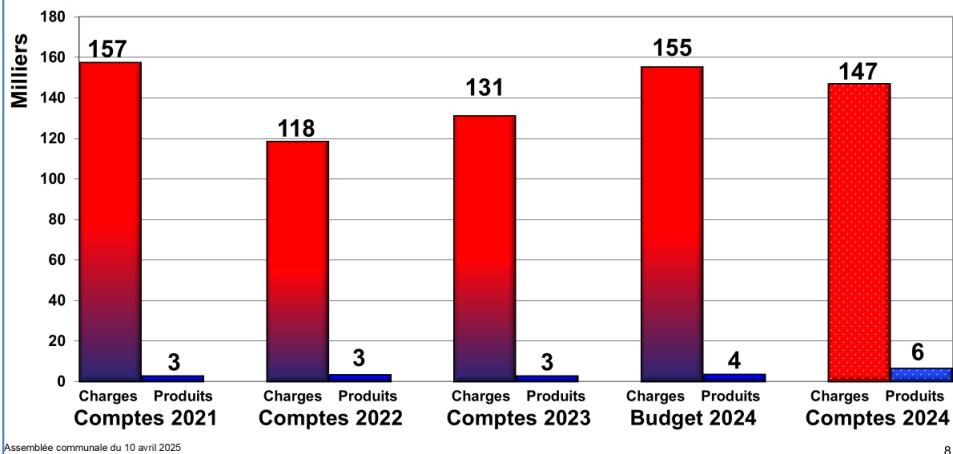
2180.4660.10 Amortissements des subventions cantonales

Charges : Fr. 8'555.10

Reçu subvention en 2024 pour la création de l'AES et bibliothèque en 2017 – ratrapage amortissement 2018-2024 (Budget 210.00)



3. Culture, sport et loisirs



8

		Charges	Produits	Exc. de charges
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	Fr. 146'822.09	Fr. 6'393.00	Fr. 140'429.09

Différence par rapport au budget de - Fr. 11'320.91

3210.3010.00 Salaire bibliothèque

Charges : Fr. 2'649.20

Salaire de la bibliothécaire qui est à la charge de la Commune de Treyvaux, plus de la Commune de Marly, depuis le mois d'août 2024 (Budget 0.00)

3210.4660.10 Amortissements des subventions cantonales

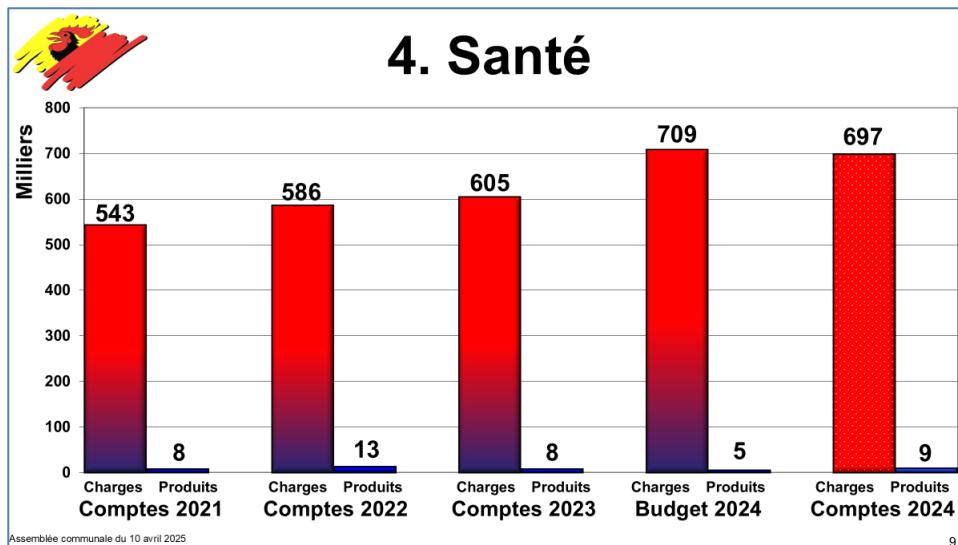
Charges : Fr. 3'666.50

Reçu subvention en 2024 pour la création de l'AES et bibliothèque en 2017 – rattrapage amortissement (Budget 90.00)

3410.3300.40 Amortissements planifiés des bâtiments

Charges : Fr. 15'554.50

La rénovation des stands n'a pas été terminée en 2023 – les amortissements de ceux-ci seront pris en compte dès 2025 (Budget 22'290.00)



	Charges	Produits	Exc. de charges
4 SANTE	Fr. 697'409.00	Fr. 9'165.95	Fr. 688'243.05

Différence par rapport au budget de - Fr. 15'396.95

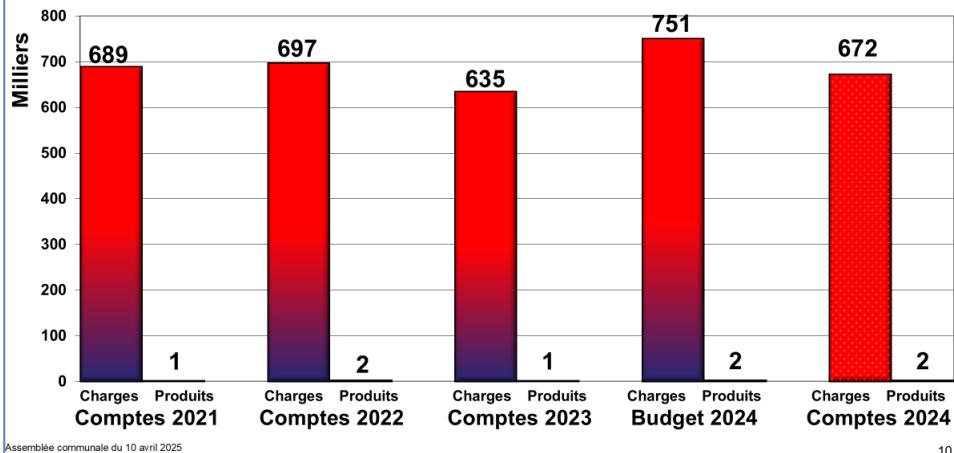
4120.3631.00 Participation subvention frais accompagnement des personnes âgées

Charges : Fr. 283'122.60

Charges liées, moins facturées que budgétisées (Budget 297'400.00)



5. Prévoyance sociale



		Charges	Produits	Exc. de charges
5	PREVOYANCE SOCIALE	Fr. 672'431.83	Fr. 2'117.20	Fr. 670'314.63

Différence par rapport au budget de - Fr. 77'885.37

5720.3611.00 Part LASoc (Loi sur l'Aide sociale), aide matérielle et mesures insertion sociale MIS

Charges : Fr. 59'782.40

Les Fr. 18'200.- en moins aux comptes 2024 s'expliquent par des aides matérielles et des mesures d'insertion moins sollicitées en 2024 (Budget 77'970.00).

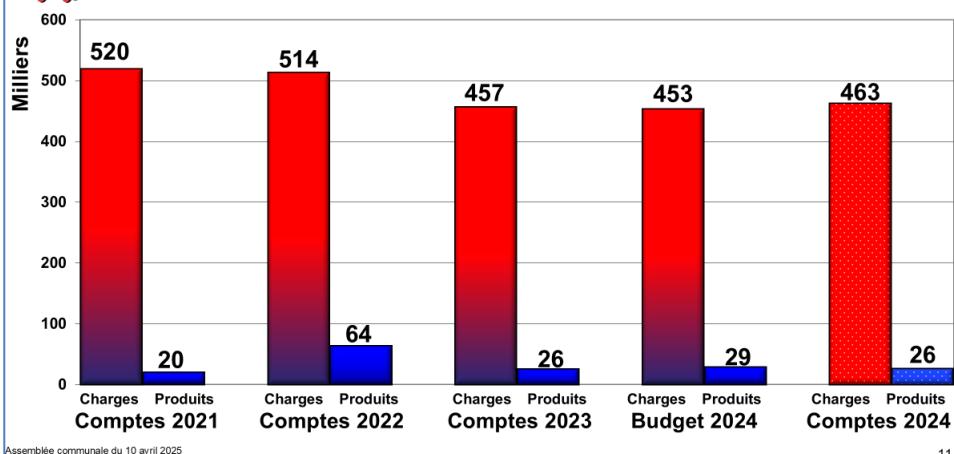
5790.3612.00 Frais d'assistance Soins Santé Haute Sarine

Charges : Fr. 53'912.43

Fr. 61'500.00 de charges en moins aux comptes 2024 s'explique par un grand nombre de remboursements rétroactifs directement faits au Service social de la Haute-Sarine (Budget 115'500.00).



6. Trafic et télécommunications



		Charges	Produits	Exc. de charges
6	TRAFFIC ET TELECOMMUNICATIONS COMMUNICATIONS	Fr. 462'554.00	Fr. 26'107.30	Fr. 436'446.70

Différence par rapport au budget de Fr. 12'096.70

6150.3101.03 Achat panneaux signalisation routes, chemins

Charges: Fr. 531.90

Les panneaux concernant la route d'Arconciel seront remplacés en même temps que la réfection de la route (Budget 3'500.00)

6150.3111.00 Achat de machines, appareils, véhicules, outils

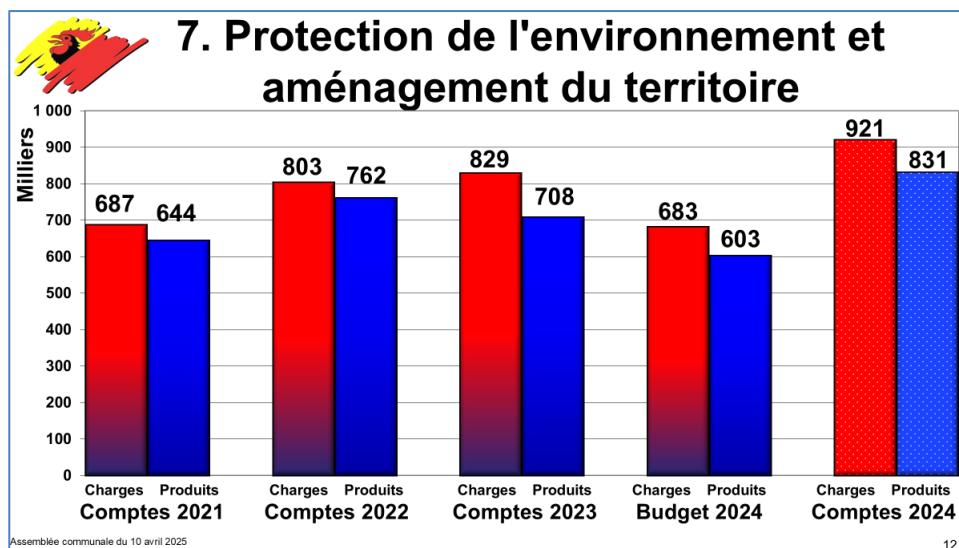
Charges: Fr. 10'268.00

Achat d'une saleuse employée l'hiver pour le salage des routes et pas prévu au budget (Budget 2'000.00)

6150.3141.02 Entretien éclairage public

Charges: Fr. 6'302.20

Dégâts sur différents points lumineux. Un dégât a été refacturé au fautif – voir le compte 6150-4260.00 (Budget 0.00).



		Charges	Produits	Exc. de charges
7	PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	Fr. 920'755.10	Fr. 830'880.18	Fr. 89'874.92

Différence par rapport au budget de Fr. 10'524.92

7101.3105.00 Achat d'eau du GAME (Groupement d'adduction du Mouret et environs)

Charges : Fr. 33'030.00

Moins d'achat d'eau potable au GAME (Budget 40'000.00)

7101.3113.00 Matériel informatique

Charges : Fr. 4'663.55

Changement de PC suite à l'inondation de la station de traitement de la Toffeyre (Budget 0.00)

7101.3143.00 Entretien du réseau d'eau

Charges : Fr. 132'831.83

Beaucoup de fuites, frais relatifs à la remise en état des aménagements. Une petite partie des frais a été remboursée pour notre assurance et une autre partie par des propriétaires de terrains, voir compte 7101.4260.00 (Budget 24'650.00)

7201.3612.00 Part. à la STEP (frais d'exploitation)

Charges : Fr. 71'597.10

La différence vient que le solde 2023 provisionné est beaucoup plus haut que le solde définitif (budget 76'250.00).

7301.3130.01 Frais d'élimination des déchets spéciaux

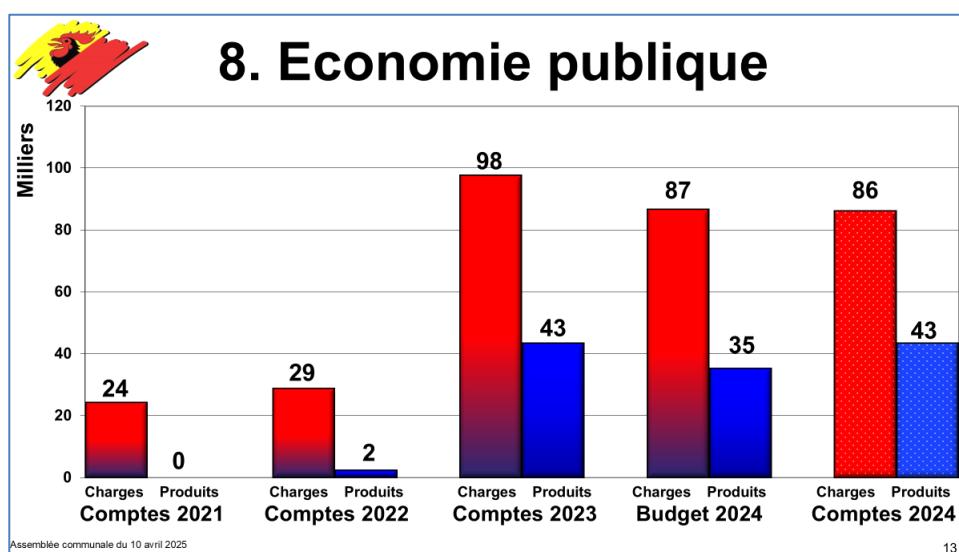
Charges : Fr. 67'936.35

Moins de frais que budgétisé. Ceci est dû aux nouvelles conditions tarifaires dès juin 2024 (Budget 80'000.00)

7410.3140.00 Entretien des ouvrages et endiguements

Charges : Fr. 48'231.65

Curage du bassin de rétention du Pratzey non budgétisé – subvention non confirmée à recevoir 67 % (Budget 10'000.00)



		Charges	Produits	Exc. de charges
8	ECONOMIE	Fr. 86'027.05	Fr. 43'328.60	Fr. 42'698.45

Différence par rapport au budget de - Fr. 8'631.55

8120.4660.70 Amortissements des subventions d'investissement des ménages privés

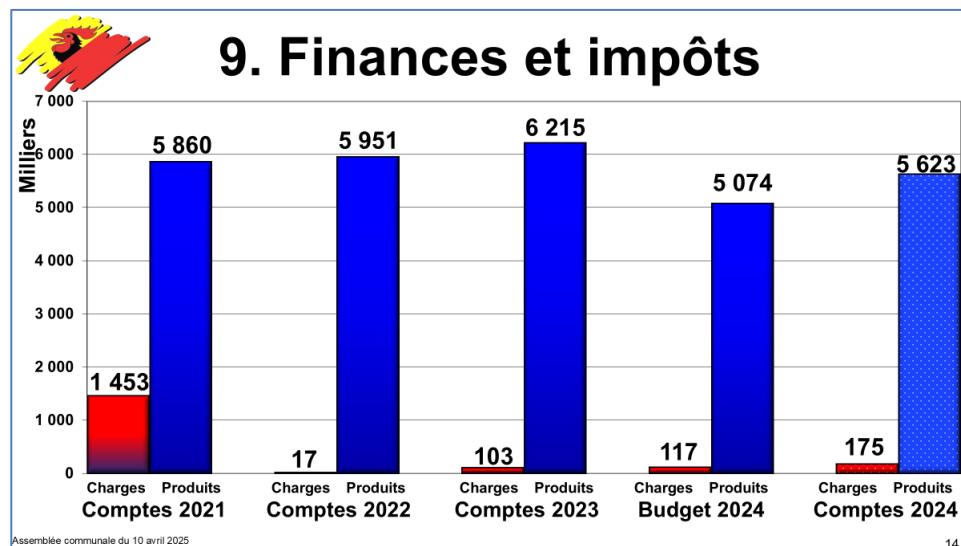
Charges : Fr. 8'131.75

En rapport avec le compte 6150.4660.70 – au budget le montant a été mis sous les routes (Budget 0.00)

8200.3635.01 Part. aux syndicats forestiers

Charges : Fr. 7'232.50

Participation de notre Commune moins élevée qu'avant, depuis la nouvelle clé de répartition appliquée dès 2024 (Budget 8'300.00)



	Charges	Produits	Exc. de produits
9 FINANCES ET IMPOTS	Fr. 174'741.81	Fr. 5'622'981.58	Fr. 5'448'239.77

Différence par rapport au budget de Fr. 490'649.77

9100.4000.00 Impôt sur le revenu des personnes physiques – année fiscale

Produits : Fr. 3'000'000.00

Adaptation solde décomptes 2024 à recevoir (budget 2'941'980.00)

9100.4000.10 Impôt sur le revenu des personnes physiques – années précédentes

Produits : Fr. 258'245.30

Adaptation solde décomptes 2023 à recevoir (Budget 0.00).

9100.4000.30 Impôt sur les prestations en capital

Produits : Fr. 65'181.50

Position non prévisible – retraits liés aux 2^e et 3^e piliers (Budget 100'000.00).

9100.4001.00 Impôt sur la fortune des personnes physiques – années précédentes

Produits : Fr. 102'883.00

Adaptation solde décomptes 2023 à recevoir (Budget 0.00).

9610.3499.00 Escompte et intérêts rémunératoires

Charges : Fr. 37'163.60

Montant influencé par les retards du Service cantonal des contributions et taxations d'impôts (Budget 25'000.00).



Compte de résultats

Total des revenus	Fr. 6'854'128.30
Total des charges	<u>Fr. 6'116'517.84</u>
Excédent de revenus	Fr. 737'610.46

Assemblée communale du 10 avril 2025

15

2.3 Comptes des investissements

M. Olivier Girardin passe aux comptes des investissements.



2.3 **Comptes des investissements**

Assemblée communale du 10 avril 2025

16

M. Girardin ne cite que les plus importants :



Comptes des investissements

Accueil extrascolaire et bibliothèque - Subvention totale reçue en 2024 pour la création de l'AES et bibliothèque en 2017	Fr. 56'766.55
La rénovation du stand buvette UST	Fr. 92'703.94
Le remplacement des installations sanitaires halle de gym est terminé	Fr. 42'981.15
La rénovation de la buvette du stand tir 300m	Fr. 45'183.41
Les études hydrogéologiques de faisabilité pour un captage communal	Fr. 76'176.20
Source de La Grande-Planche – le crédit pour le projet d'ouvrage	Fr. 82'456.15
L'aménagement du cimetière	Fr. 32'121.65
- participation de la Commune de Le Mouret	Fr. 4'618.35

Assemblée communale du 10 avril 2025

17

		Charges	Produits
2	FORMATION		Fr. 39'736.60

2180.6310.07 Subventions cantonales transformation de La Treyjoyeuse – accueil extrascolaire et bibliothèque

Recettes : Fr. 39'736.60

Subvention reçue en 2024 pour la création de l'Accueil extrascolaire et bibliothèque faite en 2017.

		Charges	Produits
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	Fr. 97'319.42	Fr. 17'029.95

3210.6310.07 Subventions cantonales transformation de La Treyjoyeuse – accueil extrascolaire et bibliothèque

Recettes : Fr. 17'029.95

Subvention reçue en 2024 pour la création de l'Accueil extrascolaire et bibliothèque faite en 2017.

3410.5040.02 Rénovation du stand buvette UST

Charges : Fr. 31'158.86

Changement de la cuisine et fenêtres pas prévu au budget initial – mis dans le budget complémentaire 2025 – Cet investissement est terminé avec un solde total de Fr. 92'703.94.

3410.5040.03 Remplacement des installations sanitaires halle de gym

Charges : Fr. 42'981.15

Matériel plus cher que budgétisé – Cet investissement est terminé (budget Fr. 40'000.-)

3410.5060.01 Rénovation de la buvette du stand tir 300 m

Charges : Fr. 21'179.41

Solde des factures – Cet investissement est terminé avec un solde total de Fr. 45'183.41.

		Charges	Produits
6	TRAFFIC ET TELECOMMUNICATIONS	Fr. 20'041.52	

6150.5010.10 Réfection route d'Arconciel – crédit d'étude

Charges : Fr. 3'727.04
et

6155.5010.11 Place parc église et place jeux PE – crédit d'étude

Charges : Fr. 16'314.48

Ces deux projets sont en cours d'étude.

		Charges	Produits
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Fr. 88'407.80	Fr. 83'197.35

7101.5031.03 Etude hydrogéologique – source du Moulin (La Grande-Planche)

Charges : Fr. 76'176.20

Les phases 1 et 2 sont terminées et se soldent à Fr. 76'176.20

7101.5031.04 Etude hydrogéologique de faisabilité – crédit projet ouvrage
 Charges : Fr. 82'456.15

Cet investissement est terminé et se solde à Fr. 82'456.15.

7710.5030.01 Cimetière - aménagements
 Charges : Fr. 32'121.65

Cet investissement est terminé et se solde à Fr. 32'121.65 et avec une participation de la Commune de Le Mouret de Fr. 4'618.35.

	Charges	Produits
8 ECONOMIE PUBLIQUE	Fr. 12'794.50	Fr. 210'000.-

8120.5010.08 et 8120.5010.09 Réfection des routes AF – 4^e étape

Cette rubrique concerne les routes AF (Améliorations Foncières) qui sont en phase finale.

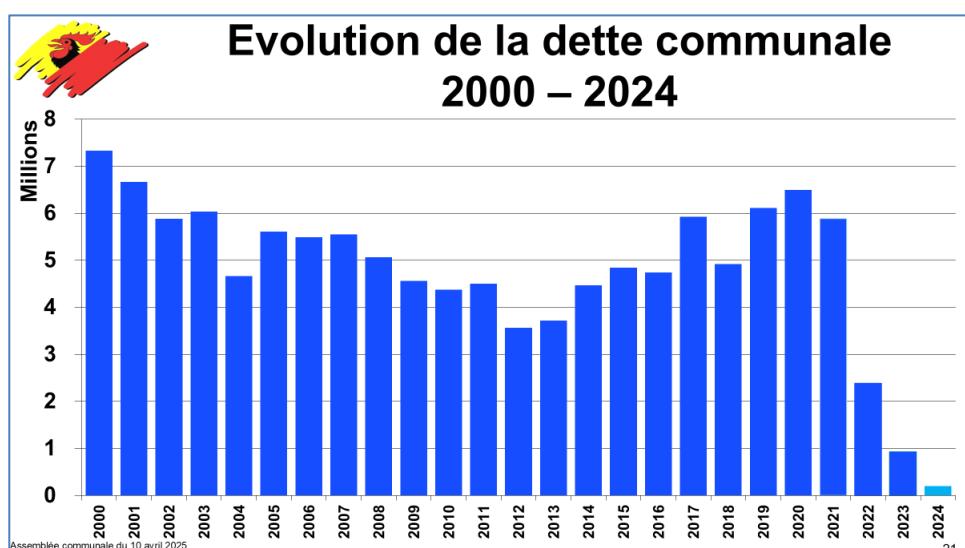
 **Comptes des investissements**

Total des recettes	Fr. 349'963.90
Total des dépenses	<u>Fr. 218'563.24</u>
Excédent de recettes	Fr. 131'400.66

Assemblée communale du 10 avril 2025 18

Evolution de la dette communale

Dette nette au 31.12.2023 203'156.33
 Dette nette par habitant (1'596 habitants) 127.00



M. Vincent Guillet remercie M. Girardin pour ses explications et donne la parole à M. Sylvain Probst, Président de la commission financière pour le rapport de celle-ci.



2.4 Rapport de la Commission financière

Assemblée communale du 10 avril 2025

22

Rapport de la Commission financière

La Commission Financière s'est réunie le 26 mars 2025 pour examiner le contrôle des comptes 2024. Nous avons reçu de M. Benoît Andrey de la société fiduciaire BDO SA, le rapport de révision sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2024. La comptabilité et les comptes annuels de l'exercice ont été établis selon les dispositions légales et réglementaires. La révision a été effectuée pour la troisième fois selon les nouvelles normes d'établissement des comptes MCH2. Le rapport établi le 14 mars 2025 est sans réserve, ni remarque particulière. Depuis l'introduction de MCH2, les comptes annuels sont complétés par un rapport de gestion ainsi que par des indicateurs financiers.

Lors de cette séance, nous avons pu poser toutes les questions que nous avons jugées nécessaires auprès des représentants du Conseil Communal et de l'Administration Communale. Nous avons reçu des réponses en toute transparence, claires et précises de MM. Guillet – Syndic, et Girardin – Responsable des Finances, ainsi que de Mmes Minguely – Caissière Communale et Roulin – Perceptrice des impôts.

Comptes de résultats : le résultat total net est d'environ +738 KCHF, ce qui est meilleur de 702 KCHF par rapport au budget, principalement grâce à des rentrées fiscales supérieures. Le résultat des activités principales, soit sans tenir compte des charges et revenus financiers ni des éléments exceptionnels, est de +341 KCHF, ce qui est relativement proche de l'équilibre.

La Commission financière relève que :

- Les charges sous la gestion directe du Conseil Communal sont bien maîtrisées et les charges liées, qui ne sont pas sous la gestion directe du Conseil Communal, sont inférieures grâce à des décomptes finaux positifs. Ces décomptes variant d'une année à l'autre ne peuvent pas être anticipés.
- Les rentrées fiscales taxées sont supérieures aux estimations et une provision pour les taxations en cours a été faite de manière prudente. L'estimation des impôts courants dans les budgets est faite sur la base des prévisions du service cantonal des contributions. L'estimation des impôts spéciaux, variant d'une année à l'autre, peuvent difficilement être anticipés dans les budgets.
- L'introduction de la nouvelle norme MCH2 a nécessité de réévaluer les biens de la commune pour un montant de 2'959'483.-. Cette revue a pour conséquence un bénéfice comptable extraordinaire d'environ 300'000.- sur l'exercice mais elle n'impacte en aucun cas les liquidités de la commune.

Flux de trésorerie (liquidités) : le flux de trésorerie provenant des activités principales est de +851 KCHF. Le flux de trésorerie lié aux investissements est de +131 KCHF, grâce à de faibles investissements cette

année et à la récupération de subventions, ce qui explique ce résultat exceptionnellement positif. Enfin, le flux de trésorerie lié au financement montre un remboursement de la dette de 771 KCHF.

Indicateurs financiers : les indicateurs financiers montrent globalement une bonne gestion des affaires communales. Nous relevons que l'indicateur de la dette brute représente 96% des revenus, ce qui est considéré comme bon, mais proche du seuil de 100% où cela devient moyen. Au-delà de 150%, ce serait mauvais. Cela indique une situation d'endettement actuelle satisfaisante, mais pas exceptionnelle. Nous relevons également que le taux d'autofinancement est de 13%, ce qui montre la part des revenus que la collectivité peut utiliser pour financer ses investissements. Entre 10% et 20%, ce taux est moyen et devrait être supérieur à 20% pour être considéré comme bon. Ces indicateurs sont à considérer pour la planification des futurs investissements.

Selon l'appréciation de la fiduciaire BDO SA et sur la base des vérifications effectuées, celle-ci recommande l'approbation des comptes annuels qui vous sont soumis.

La commission financière, à l'unanimité de ses membres présents, se joint à l'avis de la fiduciaire et recommande à l'assemblée de les approuver.

La Commission Financière remercie le Conseil Communal dans son ensemble pour son travail et pour la très bonne maîtrise des charges de fonctionnement. Nous remercions également Mmes Minguely et Roulin pour leur disponibilité et leur travail de grande qualité.

M. Guillet remercie M. Probst pour la lecture du rapport de la commission financière

La parole est à l'assemblée.



Questions ?

Au sujet des **comptes de résultats ou d'investissement**

Question : aucune

La parole n'étant pas demandée, Monsieur Guillet passe aux votes des comptes de résultats et d'investissements. Pour ces deux points, il précise qu'il s'agit de donner décharge des comptes au Conseil communal, par conséquent le Conseil ne vote pas.



Compte de résultats vote

Total des revenus Fr. 6'854'128.30

Total des charges Fr. 6'116'517.84

Excédent de revenus Fr. 737'610.46

Assemblée communale du 10 avril 2025

24

Vote : Les comptes de résultats 2024 sont acceptés à l'unanimité.



Comptes des investissements vote

Total des recettes Fr. 349'963.90

Total des dépenses Fr. 218'563.24

Excédent de recettes Fr. 131'400.66

Assemblée communale du 10 avril 2025

25

Vote : Les comptes des investissements 2024 sont acceptés à l'unanimité.

2.5. Rapport de gestion



2.5 Rapport de gestion 2024



Assemblée communale du 10 avril 2025

26

Il s'agit du rapport de gestion annuel du Conseil communal, conformément à l'art. 19 de la Loi sur les finances communales (LFCo).

Ce rapport est présenté chaque année, en même temps que les comptes, comme outil d'information pour faire état des principales activités et des évolutions importantes durant l'année écoulée.

Ce rapport est public et se trouve sur notre site Internet avec les autres documents relatifs à cette assemblée. M. Guillet invite les citoyennes et citoyens à consulter ce rapport. Si quelqu'un le désire, il peut en faire la demande à l'administration pour obtenir une version imprimée.

L'assemblée en prend acte mais ne vote pas ce rapport de gestion.

Il était à disposition sur le site internet de la commune ainsi qu'au bureau communal, dès lors M. Guillet donne quelques informations qui se trouvent dans ce rapport de gestion



Rapport de gestion 2024

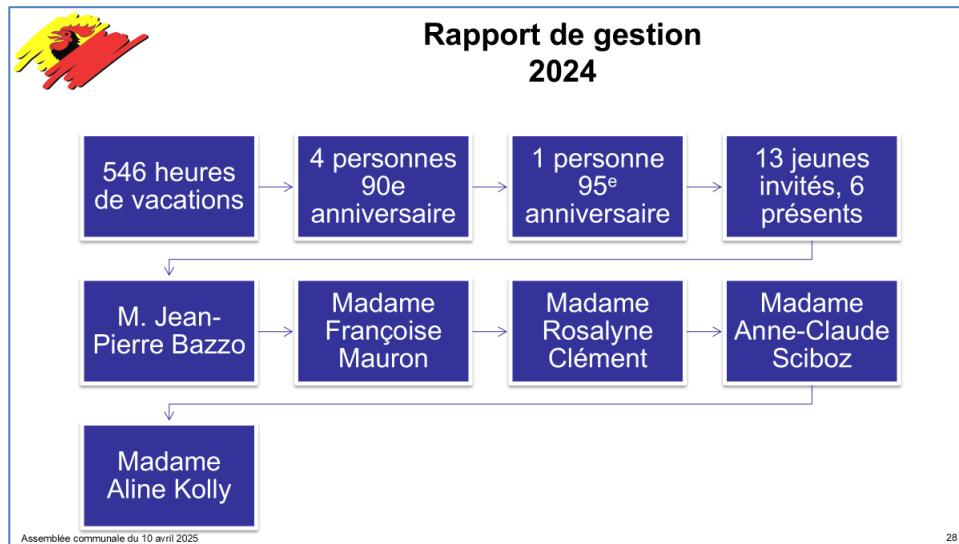
Rapport de gestion 2024



Assemblée communale du 10 avril 2025

- Rapport du Conseil communal sur la gestion de la Commune de Treyvaux
- Informations importantes, des projets en cours et futurs et des décisions prises au cours de l'année 2024

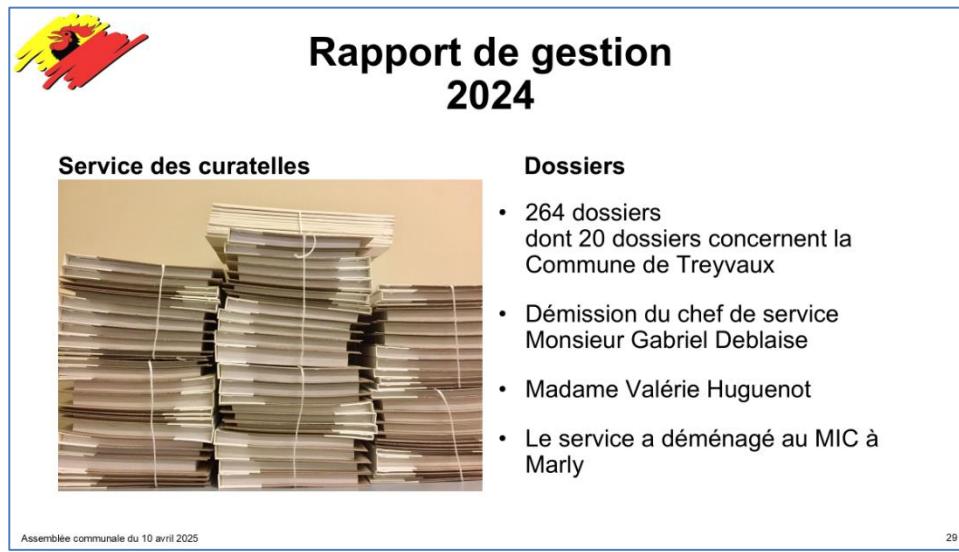
27



Durant l'année 2024, le Conseil communal a pris part régulièrement à la vie locale et à la vie des sociétés, aux manifestations sportives ou culturelles. Ce sont 546 heures de vacances.

Le Conseil communal a rendu visite à 4 personnes à l'occasion de leur 90e anniversaire et à une personne pour son 95eme anniversaire. Nous avons organisé le traditionnel souper des jeunes citoyens où 13 jeunes ont été invités mais seuls 6 ont participé à cette soirée. Nous avons également soutenu le traditionnel Noël des Aînés organisé par les Amis de St-Pierre de-Treyvaux où plus de 130 aînés se sont inscrits.

Durant l'année 2024, nous avons eu la démission de Monsieur Jean-Pierre Bazzo, comme concierge, qui a pris une retraite bien méritée. Nous ne pouvons que le remercier pour tout le travail accompli. Une deuxième démission nous a été remise par Madame Françoise Mauron qui a quitté l'équipe de l'AES pour un nouveau défi professionnel. Pour remplacer ces deux personnes, le Conseil communal a engagé Madame Rosalyne Clément comme concierge et Madame Anne-Claude Sciboz à l'AES. A la bibliothèque, nous avons également eu un changement avec l'arrivée de Madame Aline Kolly.



Concernant le service officiel des curatelles de la Haute-Sarine, on observe, d'une manière générale, une augmentation constante des mandats attribués par la Justice de paix. La multiplicité et le cumul des problématiques sociales, d'endettement et l'évolution juridique de la relation aux personnes concernées se font ressentir. Au niveau de ce service nous avons 264 dossiers qui sont suivis dont 20 dossiers concernent la Commune de Treyvaux. Le service a connu durant l'année 2024 beaucoup de changements au niveau du personnel, ainsi que la démission du chef de service Monsieur Gabriel Deblaise, qui a été remplacé par Madame Valérie Huguenot. Depuis son engagement, le service a retrouvé une certaine sérénité. Le service a déménagé au 1^{er} décembre et se trouve désormais au MIC à Marly.



**Rapport de gestion
2024**

**Service social
de la Haute-
Sarine - 2024**

57 nouvelles situations se sont annoncées au SSHS

25 demandes ont abouti à une aide financière

23 demandes ont abouti à une aide administrative et personnelle, ou une orientation

9 demandes ont été classées sans suite.

29 dossiers déjà ouverts ont continué à être suivis

21 dossiers pour une aide matérielle

8 dossiers pour une aide administrative et personnelle.

Assemblée communale du 10 avril 2025
30

Durant l'année 2024, le personnel du SSHS (Service Social Haute-Sarine) et les membres de la Commission sociale œuvrant pour l'entente intercommunale de la Haute-Sarine ont traité 86 dossiers répartis comme suit :

57 nouvelles situations se sont annoncées au SSHS :

- 25 demandes ont abouti à une aide financière
- 23 demandes ont abouti à une aide administrative et personnelle, ou une orientation
- 9 demandes ont été classées sans suite.

29 dossiers déjà ouverts ont continué à être suivis :

- 21 dossiers pour une aide matérielle
- 8 dossiers pour une aide administrative et personnelle.

Le nombre de dossiers suivis et traités par le Service social de la Haute-Sarine a légèrement augmenté en 2024, notamment dans les situations où les revenus d'un emploi souvent précaire ne suffisaient pas à couvrir les besoins de base. Il a également été observé une tendance à attendre avant de s'adresser au service social, pensant que la situation notamment d'emploi allait s'améliorer. Cette attente conduit souvent à des arriérés de paiements du loyer et de la caisse-maladie qui s'avèrent compliqués à redresser.



**Rapport de gestion
2024**

PAL

Evolutions PAL

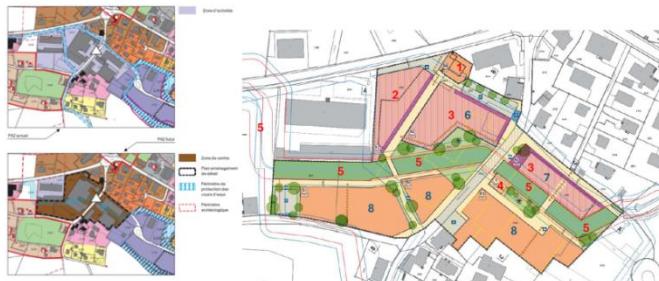
a. Plan d'affectation des zones (PAZ)

- Affectation du site en « zone de centre (ZC) »
- Report du périmètre à PAD obligatoire - *Pro d'Aval* -
- Définition d'un « périmètre de protection des cours d'eau » en anticipation de la remise à ciel ouvert sur le périphérique du site :

 - Renvoie à des prescriptions qui garantissent une utilisation spécifique réservée au futur cours d'eau à ciel ouvert
 - Ces prescriptions se superposent à la zone à bâti - « zone de centre (ZC) »

- Mise à jour de l'implantation du périmètre archéologique - *Au Village* - sur les parcelles 2211 et 2217

Projet de quartier

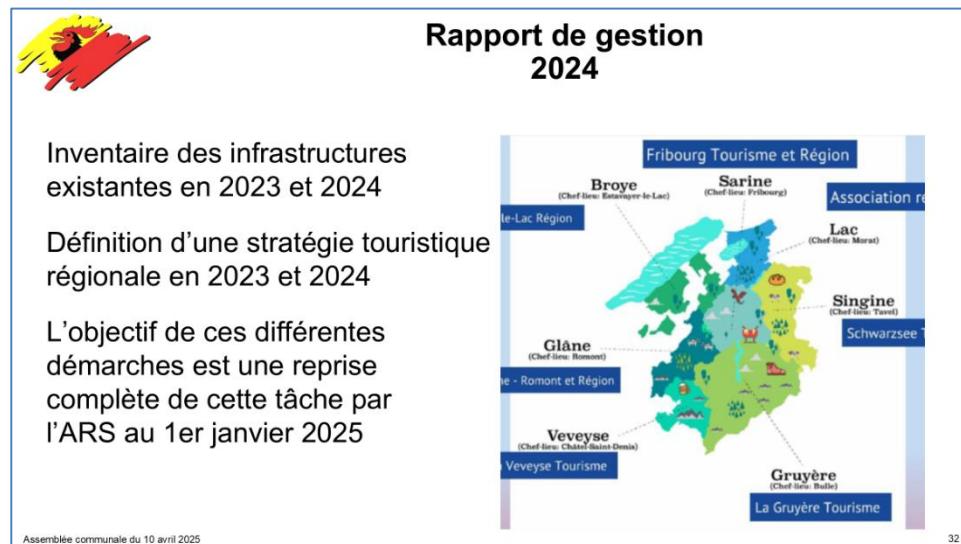


Assemblée communale du 10 avril 2025
31

Page 22 de 36

A l'assemblée communale du 14 décembre 2023, le Conseil communal a communiqué une information aux citoyennes et citoyens concernant le secteur de l'usine Favorol-Papaux. En collaboration avec la Banque cantonale de Fribourg (propriétaire foncier) et le bureau HRS (prestataire immobilier), le Conseil communal a pu transmettre les informations suivantes. Nous allons entreprendre une révision partielle du Plan d'aménagement local (PAL) et l'établissement d'un Plan d'aménagement de détail (PAD). Le programme est ambitieux, une requalification et revalorisation globale du secteur pour inscrire ce nouveau quartier dans le contexte du village est indispensable. Il y aura une nouvelle affectation résidentielle, avec la construction de petits collectifs et maisons individuelles groupées pour les familles et les plus petits ménages, le maintien de l'activité des entreprises existantes, un aménagement paysager avec une promenade accompagnant la renaturation du cours d'eau.

A la fin de l'année 2024, la commission d'aménagement a pris connaissance du projet de dossier sur l'avancement des travaux concernant la révision partielle du Plan d'aménagement local (PAL) et l'établissement d'un Plan d'aménagement de détail (PAD)



La loi cantonale sur le tourisme révisée est entrée en vigueur au 1er janvier 2023. Les tâches attribuées aux régions en matière de promotion touristique ont, dans ce contexte, été étendues et précisées. De même, la loi prévoit désormais l'obligation pour les communes de collaborer à l'accomplissement de cette tâche, à minima à l'échelle d'un district. Les communes de la Sarine ont choisi de confier cette tâche à l'Association Régionale de la Sarine - ARS.

Le Comité directeur (CoDir) a mandaté un expert afin de se doter d'une première stratégie touristique et ainsi définir une identité et des objectifs propres à la région.

Il en découle plusieurs mesures concrètes, sous forme de fiches, qui sont destinées à mettre en valeur l'ensemble de notre district. Le suivi et la mise en œuvre de cette stratégie seront assurés par l'ARS avec l'appui d'un mandataire externe (Fribourg Tourisme et Région) en ce qui concerne les aspects liés à l'accueil et au marketing.

Dans le budget 2025 de l'ARS, un chapitre tourisme a été prévu. Il faut noter la création d'un premier projet touristique : « Les Chemins de la Sarine » un itinéraire pédestre continu de Rossens à Grandfey tout en offrant des expériences et des attractions immersives et ludiques aux promeneurs tout au long du parcours.

Voilà un bref aperçu de ce que vous trouvez dans le rapport de gestion 2024.

La parole est à l'Assemblée. Avez-vous des questions au sujet du rapport de gestion du Conseil communal.



Question : aucune

L'assemblée en prend acte mais ne vote pas sur ce rapport de gestion.

3. Plan financier 2025 à 2029



M. Vincent Guillet rappelle qu'un plan financier est une projection et une estimation des charges et des produits pour une période déterminée. Au niveau communal, il sert surtout à prévoir des investissements et les conséquences de ceux-ci sur les charges annuelles d'amortissement et d'intérêts. M. Guillet rappelle que l'assemblée ne vote pas le plan financier, elle en prend simplement acte.

Pour la présentation du plan financier pour les années de 2025 à 2029, il passe la parole à M. Olivier Girardin, responsable du dicastère des finances.

Présentation

Dans le plan financier 2025 – 2029, il a été tenu compte des intérêts bancaires à un taux moyen de 2 % pour les investissements futurs.

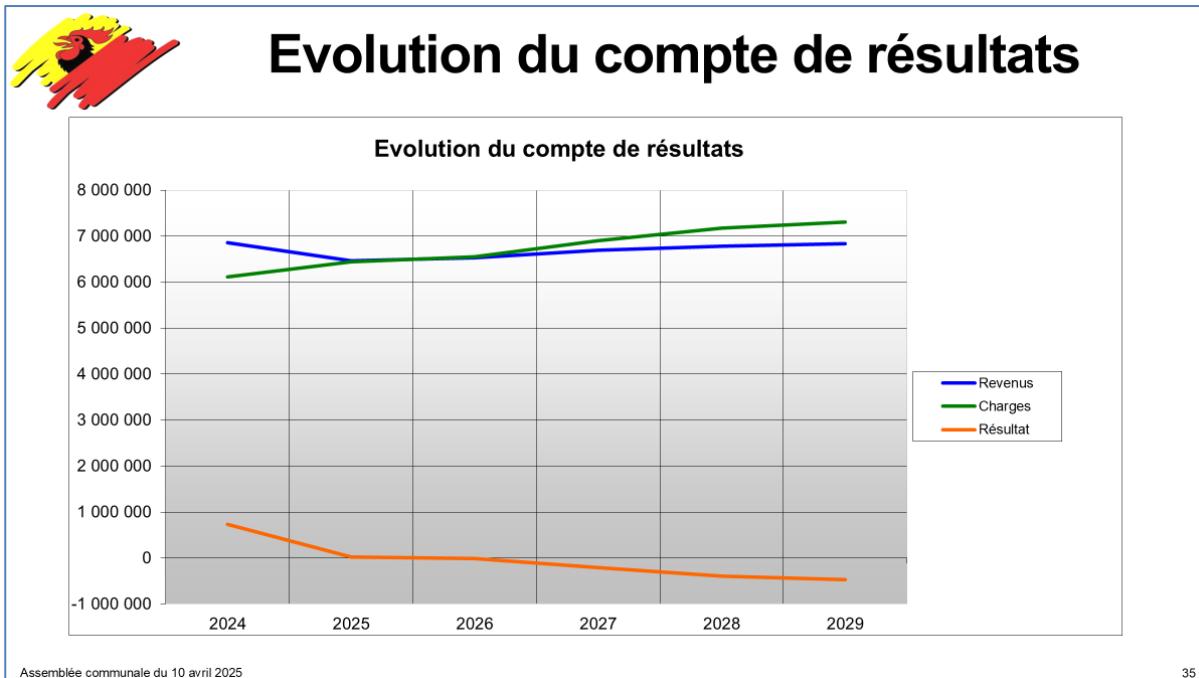
Selon nos projections, les rentrées fiscales restent en légère augmentation, cependant, les constructions arrivant à terme et les terrains à bâtir disponibles se raréfiant, nous imposent de la prudence.

Ce plan ne tient pas compte d'une éventuelle dégradation conjoncturelle induite par la situation géopolitique actuelle et incertaine.

Comme vous pourrez le constater dans le tableau ci-dessous, le Conseil communal prévoit la poursuite de sa politique d'investissements concernant les routes, les infrastructures et bâtiments communaux, soit entre autres pour 2025 et 2026 :

- *L'achat du cabinet médical permettant l'arrivée de nouveaux médecins et leurs rénovations*
- *L'aménagement du terrain de beach-volley*
- *Le remplacement des lignes de tir pour la ciblerie 300m aux Ecorchevents*
- *La réalisation du projet de la station de pompage de la source de La Grande-Planche, comprenant également le remplacement des conduites.*
- *La réfection des vestiaires de l'UST*
- *Le crédit d'étude d'infrastructure scolaire et sportive*

Au regard des investissements planifiés, nous pouvons constater que le résultat à court terme ne sera plus positif, cela même si la courbe des revenus augmente faiblement. Dès lors une augmentation des impôts serait à prévoir.





Liste des projets

2025 - Estimation : 942'000.-

- Finalisation: Projet d'étude - route d'Arconciel
- Finalisation: Etude places de parc centre du village
- Finalisation: Investigations ancienne décharge en Purlau
./. Subvention 70%
- Finalisation: Rénovation de la buvette de l'UST



Liste des projets

2025 - suite

Nouveau 2025:

- Achat locaux du médecin et rénovations
- Etude implantation école et salle de sport
- Aménagement terrain beach-volley
./. Participation VBC Smile
./. Subvention Loterie Romande
- Stand de tir Les Ecorcheventres - remplacement des cibles

Total dépenses d'investissement 2025 : 998'950.-

Total recettes d'investissement 2025 : 56'950.-



Liste des projets

2026 - Estimation : 3'997'000.-

- Report: Mise à ciel ouvert ruisseau des Arbagnys
Subvention 72%
- Finalisation: Puits de La Grande-Planche - station de pompage
- Finalisation: Puits de La Grande-Planche - conduite de liaison
- Finalisation: Rénovation des vestiaires du FC
- Crédit d'étude infrastructures scolaires et sportives



Liste des projets

2027 - Estimation : 5'320'000.-

- Finalisation: Parking sous l'église
- Finalisation: Place de jeux – école
- Finalisation: Réfection des escaliers devant la petite école
- Finalisation: Révision partielle du PAL - étape 1
- Finalisation: Route Treyvaux-Arconciel
- Nouveau réservoir d'eau potable
- Mise à ciel ouvert ruisseau secteur Pra d'Avau
./. Subvention 80%



Liste des projets

2028 - Estimation : 80'000.-

- Energie - mise aux normes éclairage public
- Révision partielle du PAL - étape 2

2029 - Estimation : 0.-

- Aucun investissement prévu en 2029

Merci de votre attention.

M. Vincent Guillet remercie M. Olivier Girardin pour ses explications et donne la parole à M. Sylvain Probst, Président de la Commission financière.



Plan financier 2025 – 2029

Rapport de la Commission financière

Assemblée communale du 10 avril 2025

41

Rapport de la commission financière

MM. Guillet et Girardin ainsi que Mmes Minguely et Roulin nous ont informés et donné les détails du plan financier 2025 – 2029.

Les hypothèses d'évolution définies pour l'élaboration du plan financier nous paraissent pertinentes. Nous relevons que la planification financière est à l'équilibre en 2025 et quasiment à l'équilibre en 2026. A partir de 2027, les charges seront supérieures aux excédents. Une priorisation des investissements sera certainement à prévoir. Malgré des bons résultats ces dernières années, l'équilibre budgétaire reste un exercice difficile pour notre commune et nécessaire pour notre indépendance.

M. Guillet remercie M. Probst pour la lecture du rapport de la Commission financière.

La parole est à l'Assemblée.



Plan financier 2025 – 2029

Questions ?

Assemblée communale du 10 avril 2025

42

Questions : aucune

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée prend acte du plan financier 2025 à 2029.

4. Règlement communal relatif au prélèvement de la taxe sur la plus-value



4.

Règlement communal relatif au prélèvement de la taxe sur la plus-value

Assemblée communale du 10 avril 2025

43

Monsieur Vincent Guillet passe au point 4 de l'ordre du jour : Règlement communal relatif au prélèvement de la taxe sur la plus-value. Pour la présentation de ce point, il passe la parole à Monsieur Pierre-Joseph Sciboz, Vice-Syndic et responsable du dicastère des constructions, aménagement du territoire et environnement.

Présentation

Mesdames,
Messieurs,

La taxe sur la plus-value est devenue obligatoire depuis la révision de la loi sur l'aménagement du territoire en 2014 (LAT). La loi cantonale précisant les modalités de cette taxe est entrée en vigueur le 1er janvier 2018.

La loi cantonale fixe le taux de taxation à 20% de la plus-value. Depuis le 1er janvier 2024, l'article 113a de la loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATEC) stipule que les communes ont la possibilité de récupérer une partie de la taxe cantonale en se dotant d'un règlement de portée générale.

Celle-ci s'élève au maximum à 25% de la taxe prélevée, soit 5% de la plus-value. Elle est soustraite de la part cantonale.



Règlement communal relatif au prélèvement de la taxe sur la plus-value

- La taxe sur la plus-value obligatoire depuis la révision de la LAT (2014)
- La loi cantonale entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018
- La loi cantonale fixe le taux de taxation à 20% de la plus-value
- Depuis le 1^{er} janvier 2024, modification de la LATEC, les communes peuvent élaborer un règlement pour prélever un maximum de 25 % de la taxe cantonale

Assemblée communale du 10 avril 2025

44

Cette taxe porte sur les mesures d'aménagement entraînant une plus-value qui sont un avantage pour les propriétaires.

Le Service cantonal des contributions (SCC) est l'autorité compétente pour la taxation.

Cette contribution n'est pas motivée par des motifs fiscaux et ne peut pas être qualifiée d'impôt.

Sont soumises à la taxe :

- *Mise en zone (ex. : de zone agricole à zone résidentielle)*
- *Changement d'affectation (ex. : zone d'activité à zone résidentielle)*
- *Augmentation de possibilités de construire (ex: indice brut d'utilisation du sol (IBUS) + 50% 0.6 à 0.9)*

Selon l'article 113b de la loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATEC), le montant de la taxe prélevée par le canton s'élève à 20% de la plus-value réalisée lors d'une vente immobilière. Cette dernière correspond à la différence entre la valeur vénale d'un bien-fonds avant et après l'entrée en force du Plan d'aménagement local (PAL).



Règlement communal relatif au prélèvement de la taxe sur la plus-value

- Cette taxe est perçue sur une «plus-value» résultant d'une modification de zone, entraînant une augmentation de sa valeur.
- Sont réputées soumises à la taxe :
 - Mise en zone (par ex. zone agricole à zone à bâtir)
 - Changement d'affectation (par ex. zone d'activité en zone résidentielle)
 - Augmentation de possibilités de construire (par ex. IBUS passant de 0.6 à 0.9)
- Ces plus-values résultent d'une révision générale ou révision partielle du PAL
- Cette contribution sera exigible lorsque le terrain aura été construit ou aliéné et que les propriétaires auront réalisé la plus-value
- Elle est soustraite de la part cantonale.

Art. 2 du règlement

La taxe communale s'élève à 25% du prélèvement cantonal.

Art.3 du règlement

L'affectation de la taxe communale doit servir au financement de mesures d'aménagement du territoire. Du moment que la nature de l'affectation reste dans le champ d'application du droit fédéral, la commune a donc le choix de déterminer les objets qu'elle envisage de financer.

Voici ce que pourrait financer la part communale de la taxe :

- *Les indemnités pour cause d'expropriation matérielle découlant d'une mesure d'aménagement ;*
- *L'acquisition de terrains par le biais du droit d'emption légal ;*
- *Les études de densification et de requalification du milieu bâti ;*
- *Les plans d'aménagement de détail-cadre ;*
- *Les plans d'aménagement de détail ;*
- *L'aménagement d'espaces publics ;*
- *L'organisation de concours et les mandats d'étude parallèles ;*
- *L'aménagement d'espaces verts et de loisirs ;*
- *Les itinéraires de mobilité douce ;*
- *D'autres mesures d'aménagements réalisées par des tiers.*



Règlement communal relatif au prélèvement de la taxe sur la plus-value

Art. 2 Taux

La taxe communale s'élève à 25 % du prélèvement cantonal.

Art. 3 Affectation de la taxe communale

- Les indemnités pour cause d'expropriation découlant d'une mesure d'aménagement ;
- L'acquisition de terrains par le biais du droit d'emption légal ;
- Les études de densification et de requalification du milieu bâti ;
- Les plans d'aménagement de détail-cadre ;
- Les plans d'aménagement de détail ;
- L'aménagement d'espaces publics ;
- L'organisation de concours et les mandats d'étude parallèles ;
- L'aménagement d'espaces verts et de loisirs ;
- Les itinéraires de mobilité douce ;
- D'autres mesures d'aménagements réalisés par des tiers.

Assemblée communale du 10 avril 2025

46

Art. 4 du règlement

1. *Par l'adoption de ce règlement, la commune de Treyvaux institue un financement spécial pour l'aménagement du territoire*
2. *L'utilisation concrète des moyens du financement spécial pour les objets mentionnés à l'article 3 est décidé par le conseil communal et sous réserve de compétences financières de l'assemblée communale.*

Art. 5 du règlement

1. *Les opérations d'attribution et de prélèvement sur le financement spécial figurent dans les comptes communaux.*
2. *L'état du financement spécial est comptabilisé au bilan.*



Règlement communal relatif au prélèvement de la taxe sur la plus-value

Art. 4 Financement spécial

¹ Par l'adoption de ce règlement, la Commune de Treyvaux institue un financement spécial pour l'aménagement du territoire.

² L'utilisation concrète des moyens du financement spécial pour les objets mentionnés à l'article 3 est décidée par le Conseil communal et sous réserve de compétences financières de l'Assemblée communale.

Art. 5 Finances communales

¹ Les opérations d'attribution et de prélèvement sur le financement spécial figurent dans les comptes communaux.

² L'état du financement spécial est comptabilisé au bilan.

Assemblée communale du 10 avril 2025

47

Art. 6. du règlement

1. *Le présent règlement entre en vigueur dès son approbation par la direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement.*



Règlement communal relatif au prélèvement de la taxe sur la plus-value

Art. 6 Entrée en vigueur

¹ Le présent règlement entre en vigueur dès son approbation par la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement.

Cette taxe est due depuis le 1^{er} janvier 2018 à hauteur de 20%.

Ce règlement nous permettra de récupérer un quart de cette taxe dès la prochaine révision partielle ou complète de notre plan d'aménagement local.

Merci pour votre attention

Monsieur Guillet remercie Monsieur Sciboz pour sa présentation.

Il donne la parole à Monsieur Sylvain Probst, pour le rapport de la Commission financière.



Règlement communal relatif au prélèvement de la taxe sur la plus-value

Rapport de la Commission financière

Rapport de la commission financière

Cette taxe est déjà prélevée par le Canton. Le nouveau règlement permettra un partage plus équitable de cette taxe en faveur de la Commune, sans coût supplémentaire pour les propriétaires.

La commission financière donne un préavis favorable à ce nouveau règlement communal.

Pour terminer, la commission financière remercie le Conseil Communal dans son ensemble pour son engagement et son précieux travail. J'aimerais également remercier mes collègues de la Commission Financière, Mme Corinne Yerly, MM Julien Bianchi, Raphaël Roulin et Jacques Bielmann pour leur engagement et le travail effectué dans une très bonne ambiance.

Monsieur Vincent Guillet remercie Monsieur Probst pour la lecture du rapport de la Commission financière.

La parole est à l'assemblée.



Règlement communal relatif au prélèvement de la taxe sur la plus-value

Questions ?

Vote

Règlement communal relatif au prélèvement de la taxe sur la plus-value

Assemblée communale du 10 avril 2025

50

Questions :

M. François Kolly par curiosité, si cette taxe avait été encaissée depuis 2018, cela aurait pu correspondre à quel montant ?

M. Vincent Guillet répond que l'étude n'a pas été faite pour ce rétroactif.

M. Emmanuel Monney pour un propriétaire qui a un indice qui augmente, est-ce qu'il va payer une taxe là-dessus ?

M. Vincent Guillet répond que ce sera uniquement lors de la prochaine révision du PAL.

M. Pierre-Joseph Sciboz précise qu'il faut en plus réaliser une transaction immobilière. Il faut qu'il y ait un gain sur une vente par exemple. Il faut réaliser un bénéfice. C'est le canton qui calcule le bénéfice qui est touché par cette taxe.

M. Emmanuel Monney avait compris que c'était juste lorsqu'il y aura une augmentation d'indice.

M. Pierre-Joseph Sciboz confirme qu'il faut qu'il y ait un bénéfice sur une transaction immobilière.

M. Vincent Guillet propose que le Conseil communal se renseigne et une réponse sera donnée à M. Monney ultérieurement.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur Guillet passe au vote

Vote : **Le Règlement communal relatif au prélèvement de la taxe sur la plus-value est accepté par 43 oui, 1 abstention.**

5. Divers



5. Divers

Avant de donner la parole à l'Assemblée, le Conseil communal a quelques informations à communiquer :

Le Conseil communal a nommé en ce début d'année deux commissions, la première est une commission des seniors. Le vieillissement de la population étant l'un des enjeux majeurs de notre société, l'Etat de Fribourg a imposé aux communes de créer une commission Senior. Le rôle des communes est essentiel pour améliorer la qualité de vie des plus anciens en intervenant sur l'environnement social. Une première séance a été organisée afin d'expliquer le rôle de cette commission, des informations seront données dans les Chroniques Treyvaliennes.

Les membres sont :



Commission Seniors

Monsieur	Pierre-Louis Ruffieux, Conseiller communal
Madame	Marie-Jeanne Peiry
Madame	Patricia Waeber
Monsieur	Marcel Dousse
Monsieur	Jean-Michel Sommer

La deuxième commission est la Commission Groupe Nature, cette commission a été nommée à la suite d'une demande de certains citoyens sur des éventuels projets au niveau de la commune concernant la nature et le paysage. Une première séance est prévue dans le courant du printemps.

Les membres sont :



Commission Groupe Nature

Monsieur	Pierre-Joseph Sciboz, Vice-Syndic
Madame	Catherine Brand
Madame	Sandra Wiesendanger
Madame	Frederike Crouzy
Monsieur	Aurélien Mazzoccato

Le Conseil en a terminé avec ses présentations et informations, M. Vincent Guillet donne la parole à l'assemblée communale.

Questions ou remarques : aucune

Arrivé au terme de cette assemblée, au nom du Conseil communal, je tiens à vous remercier chaleureusement d'avoir participé à cette assemblée communale.

Je vous encourage à continuer à vous impliquer dans la vie de notre commune, en proposant des idées ou en vous engageant bénévolement. C'est grâce à votre engagement que nous pouvons faire progresser notre belle commune.

Au nom du Conseil communal, je remercie l'ensemble du personnel communal, la directrice de notre cercle scolaire ainsi que le corps enseignant, les membres des commissions communales ainsi que toutes les personnes qui s'engagent pour notre beau village.

Mes remerciements vont également à mes collègues du Conseil communal pour leur travail et leur compétence, ainsi qu'à leur famille qui les soutiennent dans leurs tâches.

Je vous remercie de votre attention, je vous souhaite une excellente de fin de soirée et un bel été.



Bonne soirée et bonne fête de Pâques



Assemblée communale du 10 avril 2025

54

L'assemblée est levée à 21h00

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire

Le Syndic

Sandra Maradan

Vincent Guillet